



economiesuisse

Opinion

16 décembre 2002

Numéro 25

Financement des routes: du compte virtuel au fonds séparé

En 2001, les prestations fiscales du trafic routier ont atteint plus de 9,8 milliards de francs. Sur ce total, 7,8 milliards sont allés à la Confédération, représentant 16% de la totalité des recettes de la caisse fédérale. En vertu des dispositions constitutionnelles et légales en vigueur, près de la moitié de ces 7,8 milliards de francs devrait être affectée à des tâches en rapport avec le trafic routier, alors que l'autre moitié tombe, sans condition, dans la caisse fédérale. A noter encore que deux tiers du produit de la taxe poids lourds, soit 450 millions de francs, ont été versés au nouveau fonds pour le financement des transports publics (FinTP).

Au total, depuis 1959, ce ne sont pas moins de 52 milliards de francs que la Confédération a perçus sur le trafic routier, dont 28 affectés aux routes et 26 versés dans ses caisses ordinaires.

On le sait, la Confédération n'a de loin pas dépensé l'entier des montants affectés aux routes. A fin 2001, le compte intitulé "financement spécial du trafic routier" atteignait la coquette somme de 3,7 milliards de francs. Lors des discussions sur l'Arrêté fédéral de 1984 accordant au Conseil fédéral la compétence de constituer des réserves et de créer le compte précité, il avait pourtant été prévu que ces réserves ne devraient pas dépasser 100 à 200 millions de francs! De plus, le compte sur lequel ces recettes sont enregistrées est théorique dans la mesure où il n'a jamais été séparé de la comptabilité fédérale! D'où les demandes répétées du secteur routier d'instituer un financement indépendant, similaire à celui mis sur pied pour financer les transports publics.

Récemment encore, le secteur suisse de la construction, dont on connaît les difficultés, s'insurgeait contre le fait que la Berne fédérale, malgré les milliards engrangés et prétendument en réserve, proposait de réduire massivement le budget alloué aux routes nationales et principales. On comprend dès lors la satisfaction affichée par ces deux secteurs importants de notre économie après le vote du Conseil national favorable à la création d'un fonds d'infrastructure destiné à financer les travaux routiers. Craignant que ce fonds puisse échapper au frein à l'endettement, le Conseil fédéral s'y opposait. L'existence d'un précédent, en l'occurrence le FinTP destiné aux chemins de fer, a toutefois convaincu la majorité du Conseil national de son bien-fondé.

Une solution respectant les règles du frein à l'endettement a été également approuvée: le solde du nouveau fonds d'infrastructure routière devra toujours rester positif et aucun versement d'intérêt ne sera prévu en cas d'utilisation d'une partie des montants disponibles à d'autres fins. Ces dispositions répondent aux questions que nous nous posons. Le dossier va maintenant au Conseil des Etats.

Jean-Claude Chappuis

Fédération des entreprises suisses
Verband der Schweizer Unternehmen
Federazione delle imprese svizzere
Swiss Business Federation

Carrefour de Rive 1
Case postale 3684 / CH-1211 Genève 3
Téléphone +41 22 786 66 81
Téléfax +41 22 786 64 50
www.economiesuisse.ch